«Catherine MORIN-DESAILLY et Françoise FERAT - Réforme des rythmes scolaires : « Rien ne peut se faire sans les collectivités territoriales »»

21/01/2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Catherine MORIN-DESAILLY et Françoise FERAT - Réforme des rythmes scolaires : « Rien ne peut se faire sans les collectivités territoriales »

Catherine Morin-Desailly, sénatrice de la Seine-Maritime et Françoise Férat, sénatrice de la Marne, oratrices pour le groupe UDI-UC, sont intervenues ce jour au Sénat dans le cadre de la proposition de loi visant à affirmer la liberté de choix des maires quant à l'organisation des rythmes scolaires : *« Dès le projet de loi sur la refondation de l'école, en mai 2013, nous avons souligné le rôle essentiel des collectivités locales dans le système éducatif. Lors de la discussion sur la réforme des rythmes scolaires, nous avons une nouvelle fois rappelé qu'elles étaient des acteurs majeurs de l'école. »*

Françoise Férat s'est faite la porte-parole des représentants des élus locaux et des responsables de terrain : *« Ils sont déroutés ! Il est temps de tirer à nouveau la sonnette d'alarme. ».*

La sénatrice dénonce une *« véritable dichotomie territoriale entre les agglomérations urbaines et les différentes zones rurales. Les villes peuvent trouver des intervenants ou des animateurs qualifiés dispensant des enseignements ou des activités de qualité. Comment font les petites communes rurales situées à 30 minutes ou plus des centres urbains et qui n'ont pas forcément sous la main ce personnel ? Elles sont dans l'impossibilité matérielle de trouver des animateurs compétents, acceptant de parcourir de nombreux kilomètres pour moins d'une heure par jour. »*

Catherine Morin-Desailly et Françoise Férat ont également toutes deux renouvellé la demande de compensation financière par l'Etat des décisions qu'il impose aux collectivités.

Françoise Férat a demandé que cette année scolaire serve à dresser un bilan et à mettre à profit les remontées d'expérience.

C'est aussi la position de Catherine Morin-Desailly qui a renouvelé de son côté sa demande de faire de l'année 2013-2014 une année d'expérimentation et de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés : *« La réforme des rythmes scolaires pose de lourdes questions en termes de responsabilité, de contenu de l'offre périscolaire, d'encadrement des élèves et de coût pour les familles et pour les communes. Le gouvernement avait fait de l'offre périscolaire la vitrine de la réforme des rythmes. Aujourd'hui, elle en est le talon d'Achille. »*

« A moins de proposer aux enfants des activités périscolaires au rabais ou de ne proposer que des heures de garderie ! Ce

n'est pas l'esprit affiché de la réforme ! » poursuit Françoise Férat qui aurait préféré que la refonte des enseignements se fasse avant celle des rythmes scolaires.

Pour Catherine Morin-Desailly : *« Les élus locaux font beaucoup d'effort dans l'intérêt de nos enfants mais beaucoup d'inquiétudes et de questions concrètes demeurent. Je les ai relayées, accompagnées des propositions qu'ils ont faites pour y répondre, au Préfet de la Région Haute-Normandie et de la Seine-Maritime. Malheureusement sans réponse… »*

A plusieurs reprises au cours des derniers mois, les deux sénatrices UDI-UC ont dénoncé le peu de cas fait des collectivités territoriales, grandes oubliées de la concertation : *« Dans la mesure où les collectivités jouent en ce domaine un rôle essentiel, il faut leur donner une véritable autonomie pour appliquer, au plus près de leurs réalités territoriales, cette réforme dans l'intérêt de nos enfants. »*

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC